

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION SUR UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

4240, RUE DE BORDEAUX

Avis est par la présente donné, par le soussigné, que conformément à la *Charte de la Ville de Montréal* (chapitre C-11.4) et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) un certificat de conformité a été délivré le 19 octobre 2016 par le Greffier de la Ville de Montréal, à l'égard de la résolution suivante :

Résolution afin autoriser le remplacement des fenêtres, de certaines portes, et l'installation de grillages devant les fenêtres du rez-de-chaussée, dérogeant à la règle de conservation des composantes architecturales d'origine.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que cette résolution est entrée en vigueur le 19 octobre et qu'elle est disponible pour consultation au bureau du soussigné situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 11 novembre 2016

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx